AR Prefecture

005-200034502-20250731-2025_063V2-DE
Reçu le 28/08/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 31 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente-et-un du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-cinq juillet deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
M. Roland BERNARD, M. Laurent DAUMARK, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 2
Mme Manon ATHENOUR, Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3
Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donnée pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Mickaël GAUME ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Jean-Marie GUEYDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric GAILLAND.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Marché public de travaux sur réseaux humides d'eau potable et d'assainissement / Coordination réseaux secs – Secteur 1 Rue de Chaillol et emprise Champ de foire.

Monsieur le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 27 mai 2025 pour le marché de réfection des réseaux humides d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'à la reprise des réseaux secs en coordination avec les aménagements de surface programmés.

Rappelle qu'après ouverture des plis par la CAO réunie le 27 juin 2025, l'ensemble des offres ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 4 juillet 2025 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres (RAO) présenté par la maîtrise d'œuvre. Les membres de la CAO se sont positionnés sur le candidat ayant présenté l'offre la mieux disante après négociation selon les critères définis par le règlement de la consultation.
La commission propose de retenir le candidat suivant :

	Candidat retenu	Montant (en € HT)	Délais de réalisation (en jours ouvrés)
Travaux réseaux humides et coordination réseaux secs S1 Champ de foire / Chaillol	André TP (offre négociée)	170 713,55 €	50

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le budget primitif 2025,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 27 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Retenir** le candidat ANDRE TP pour la réalisation des travaux de réfection des réseaux humides et de coordination des réseaux secs sur le secteur 1 – Champ de foire / Chaillol,

AR Prefecture

005-200034502-20250731-2025_063V2-DE
Reçu le 28/08/2025

ARTICLE 2. **Approuver** le montant de 170 713,55 € HT et l'inscrire au budget primitif 2025,

ARTICLE 3. **Charger** Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 28 AOUT 2025
Affiché ou publié le : 06 AOUT 2025

Ainsi fait et délibéré le 31 juillet 2025
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK